

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6296**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance spécialité Banque

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Méditerranée (Marseille) Aix-Marseille II Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Aix-Marseille II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un conseiller-gestionnaire de clientèle « particuliers » ou « professionnels ».

Il gère un portefeuille composé de 600 à 800 clients qui constitue son fonds de commerce. Il prospecte et développe sa clientèle, la conseille, lui propose des produits ou des services financiers adaptés à ses besoins, tout en évaluant les risques relatifs à chaque client.

Il maîtrise les techniques de communication (orale et écrite), de vente et de négociation, de marketing et de gestion des priorités et du stress. Il fait preuve d'un état d'esprit tourné vers une réflexion large mêlant pratique et théorie, d'un excellent relationnel et d'un grand sens des responsabilités. Il dispose de compétences techniques et intellectuelles qui lui permettent d'être autonome, polyvalent et de travailler seul ou en groupe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur bancaire et financier : établissements de crédit, banques, banques mutualistes et coopératives, institutions financières, sociétés financières...

Il peut prétendre à un emploi de :

- Conseiller-gestionnaire de clientèle
- Chargé de clientèle « particuliers »
- Chargé de clientèle « professionnels »
- Conseiller financier

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Analyse économique : le système monétaire et financier, les marchés de capitaux

Analyse de l'environnement bancaire : la firme bancaire, la gestion financière et gestion des risques bancaires, l'environnement international de la firme bancaire

Management : diagnostic stratégique, analyse économique et financière, éléments d'économie contemporaine

Techniques et Méthodes : droit bancaire, marketing bancaire, mathématiques financières

Gestion du compte client : commercialisation des produits d'épargne, de crédit et d'assurance, fiscalité

Gestion de patrimoine : valeurs immobilières et techniques boursières, transmission du patrimoine, gestion et développement du portefeuille clients

Applications : anglais bancaire et financier, techniques de communication, négociation commerciale

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univmed.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :